

Nom de l'organe : Chambre de l'Enseignement supérieur Inclusif - Pôle Bruxelles

Date de la réunion : 14/02/2024

Mandataire externe ayant écrit le rapport : Ethan Rigaux

Autres mandataires externes présents :

Explication brève des points à l'ordre du jour

Titre I – Ordre du jour, procès-verbaux, suivis et ratifications

I.01. Approbation de l'ordre du jour de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du 14 février 2024

I.02. Approbation du projet de procès-verbal de la séance de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du 9 novembre 2023

Titre II – Pour avis et discussion

II.01. Cycle de formations de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif

- Suivi de l'évènement : Trouble déficitaire de l'attention et autisme (20 février 2024)

A l'Ephec, 120 personnes attendues.

- Suivi de la conférence : Autisme et pédagogie (16 avril 2024)

On a les deux orateurs. On recherche encore un côté pratique.

II.02. Projet de calendrier des réunions de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif pour l'année académique 2024-2025

(annexe n° 01)

Ammendement à envoyer par mail pour que soit voté à la prochaine ChESI

II.03. Journée du Pôle académique de Bruxelles du 28 mai 2024

(annexes n° 02 et n° 03)

Création des comités de gestion pour la partie inclusive de l'évènement. (Vise pas un public étudiant)

II.04. Echanges de bonnes pratiques

Access&go (société externe qui vérifie la conformité de l'inclusion pour les projets infrastructure) n'est pas recommandé par l'ARES parce que trop d'erreur.

Titre III – Pour information

III.01. Procès-verbaux de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif de l'ARES

(annexes n° 04 et n° 05)

- On parle du délai maximal du rapport de 1 à 3 ans, il demande de faire des règlements pour limiter. On clarifie qu'on ne peut pas raccourcir le délai via les RGE.
- On parle du GT décret. Demande d'ajouter potentiellement des membres des ChESI au GT qui ne font pas déjà partie de la CESI. Je rappelle la volonté de garder la compétence pour gérer tous les recours au niveau de la CESI. Rappel d'une volonté d'anonymiser les recours pour éviter le CI.

Points sur lesquels la FEF doit rester attentive selon vous

Porter attention à ce qu'on ne vise pas à contourner le délai par un RGE qui le raccourcirait.

Date de la prochaine réunion :